

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 21 août 2014

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 14

ARRÊTÉ N° 4198/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG

modifiant l'arrêté n° 2449/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de
Toulouse - Castres.

Du 8 juillet 2014

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

ARRÊTÉ N° 4198/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 2449/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de Toulouse - Castres.

Du 8 juillet 2014

NOR D E F E 1 4 5 1 3 1 8 A

Précédent Modificatif :

Arrêté n° 26/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 4 janvier 2013 (BOC N° 8 du 15 février 2013, texte 24).

Texte modifié :

Arrêté n° 2449/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 26 avril 2012 (BOC N° 31 du 20 juillet 2012, texte 8 ; BOEM 686.4.1.4) modifié.

Référence de publication : BOC n° 41 du 21 août 2014, texte 14.

L'arrêté n° 2449/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 26 avril 2012 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Dans l'annexe.

Remplacer : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE TOULOUSE-CASTRES.
8 ^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
1 ^{er} régiment de chasseurs parachutistes.
Régiment de soutien du combattant.
1 ^{er} régiment du train parachutiste.
3 ^e régiment du matériel.
UG interarmées.

» ;

Par : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE TOULOUSE - CASTRES
8 ^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.
1 ^{er} régiment de chasseurs parachutistes.
Régiment de soutien du combattant.
1 ^{er} régiment du train parachutiste.
3 ^e régiment du matériel (Muret).
Centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel.
UG interarmées.

».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.